

États financiers

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Exercice clos le 31 mars 2016

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

	<u>Page</u>
Rapport des auditeurs indépendants	1
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution (insuffisance) des actifs nets	5
État des flux de trésorerie	6
État des gains et pertes de réévaluation	7
Notes afférentes aux états financiers	8



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bureau 400
160, rue Princess
Kingston, (Ontario) K7L 5N4
Canada

Téléphone (613) 549-1550
Copieur (613) 549-6349
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de l'Hôpital communautaire de Cornwall

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Hôpital communautaire de Cornwall, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats, l'évolution (insuffisance) des actifs nets, des flux de trésorerie et des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Hôpital communautaire de Cornwall au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution (insuffisance) des actifs nets, de ses flux de trésorerie et des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

KPMG A.K.A. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 2 juin 2016

Kingston (Canada)

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

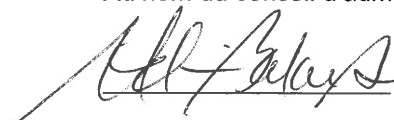
État de la situation financière


Au 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	– \$	3 890 448 \$
Débiteurs (note 3)	10 166 227	8 510 726
Stocks	1 229 976	1 200 317
Charges payées d'avance	1 031 907	1 072 279
	12 428 110	14 673 770
Trésorerie soumise à restrictions (note 4)	209 010	209 010
Immobilisations (note 5a))	138 280 770	138 559 145
	150 917 890 \$	153 441 925 \$
Passif, apports reportés et actifs nets (insuffisance)		
Passif à court terme		
Dette bancaire	509 411 \$	– \$
Emprunt à court terme (note 2)	5 000 000	5 000 000
Créditeurs et charges à payer (note 6)	13 784 386	16 472 982
Produits reportés	475 512	843 426
Avantages sociaux futurs (note 7)	548 713	472 451
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 8)	533 000	51 235
	20 851 022	22 840 094
Avantages sociaux futurs (note 7)	5 324 562	5 089 990
Autres charges à payer à long terme	231 741	–
Swaps de taux d'intérêt (note 8)	191 937	–
Dette à long terme (note 8)	5 402 000	–
Apports reportés (note 9)	119 786 634	125 676 891
	151 787 896	153 606 975
Actifs nets (insuffisance)		
Investis en immobilisations (note 10)	12 735 513	14 506 985
Affectés au fonds de dotation (note 11)	209 010	209 010
Non affectés	(13 622 592)	(14 881 045)
	(678 069)	(165 050)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(191 937)	–
	(870 006)	(165 050)
Engagements et éventualités (note 12)		
	150 917 890 \$	153 441 925 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

 directeur

 directeur

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Produits		
Soins aux patients		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	81 050 489 \$	81 223 847 \$
Autres	15 297 191	17 016 456
Recouvrement		
Suppléments aux chambres	612 605	787 050
Autres	6 347 963	5 728 644
Revenu de placement	2 187	2 715
Amortissement des apports reportés	2 680 377	2 669 085
Autres programmes		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	7 181 145	6 766 860
Ministère des Services sociaux et communautaires	2 850 900	2 659 022
	<u>116 022 857</u>	<u>116 853 679</u>
Charges		
Traitements et salaires	51 215 220	50 592 031
Avantages sociaux	15 397 658	15 105 351
Rémunération du personnel médical	9 477 136	11 157 595
Fournitures médicales et chirurgicales	5 591 979	5 849 760
Médicaments et gaz médicaux	2 151 828	1 997 069
Autres fournitures et charges	17 009 044	17 164 358
Bâtiments et terrains	594 325	615 708
Amortissement d'équipement	4 552 640	4 678 719
Intérêts sur la dette à long terme	–	4 588
Autres programmes		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	7 181 145	6 766 860
Ministère des Services sociaux et communautaires	2 850 900	2 659 022
	<u>116 021 875</u>	<u>116 591 061</u>
Excédent des produits sur les charges		
avant les éléments suivants	982	262 618
Intérêts sur la dette à long terme	–	(2 669)
Amortissement des apports reportés afférents		
aux immobilisations	4 570 580	4 240 558
Amortissement des immobilisations	(5 084 581)	(4 830 903)
	<u>(514 001)</u>	<u>(593 014)</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(513 019) \$</u>	<u>(330 396)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de l'évolution des actifs nets (insuffisance)

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	Investis en immobilisations	Fonds de dotation	Non affectés	2016 Total	2015 Total
Solde au début de l'exercice	14 506 985 \$	209 010 \$	(14 881 045) \$	(165 050) \$	165 346 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (note 10)	(2 386 263)	–	1 873 244	(513 019)	(330 396)
Variation nette des investissements en immobilisations (note 10)	614 791	–	(614 791)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	12 735 513 \$	209 010 \$	(13 622 592) \$	(678 069) \$	(165 050) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(513 019) \$	(330 396)\$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	9 637 221	9 509 622
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(7 250 958)	(6 909 643)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 14)	(4 701 298)	(9 011 797)
Augmentation des avantages sociaux futurs	310 834	223 219
Augmentation des autres charges à payer à long terme	231 741	–
	(2 285 479)	(6 518 995)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(9 358 845)	(14 820 880)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	1 360 700	6 302 794
	(7 998 145)	(8 518 086)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(51 235)	(429 221)
Produits de la dette à court terme	5 935 000	5 000 000
	5 883 765	4 570 779
Diminution nette de la trésorerie	(4 399 859)	(10 466 302)
Trésorerie au début de l'exercice	4 099 458	14 565 760
Trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice	(300 401) \$	4 099 458 \$
Composition de la trésorerie :		
Trésorerie	– \$	3 890 448 \$
Trésorerie soumise à restrictions	209 010	209 010
Dette bancaire	(509 411)	–
	(300 401) \$	4 099 458 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2016

	2016
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	– \$
Gains non réalisés (pertes) sur :	
Swap de taux d'intérêt	(191 937)
	(191 937)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	(191 937)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

L'Hôpital communautaire de Cornwall/Cornwall Community Hospital (« l'Hôpital ») fut constitué en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario. L'activité principale de l'Hôpital consiste à fournir des services de soins de santé à la population de Cornwall et de la région. Organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Hôpital est exonéré de l'impôt sur le revenu à condition de respecter certains critères définis dans la Loi.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels incluent les dons et les subventions gouvernementales.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de ses règlements d'application, l'Hôpital est principalement financé par la province de l'Ontario selon les accords budgétaires établis par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées comme produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin de la période sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie de la subvention s'applique à une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

Les apports non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir à condition que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception soit raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes, sauf les apports au fonds de dotation, sont constatés comme produits lorsque les charges correspondantes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire à un taux correspondant à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les produits provenant du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, des suppléments aux chambres et de services commercialisés sont constatés lorsque le service est rendu ou que la marchandise est vendue.

Les apports au fonds de dotation sont constatés comme augmentations directes de l'actif net de ce fonds.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Apports reçus sous forme de services

De nombreux bénévoles passent beaucoup de temps à aider l'Hôpital dans la réalisation de ses activités et services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût moyen ou du coût de remplacement.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises, autres que l'équipement mineur, sont comptabilisées au coût. Les immobilisations acquises par contrat de location-acquisition sont d'abord comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location minimums futurs, puis amorties sur leur durée de vie estimative. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus aux activités de l'Hôpital, sa valeur comptable nette est amortie à sa valeur résiduelle. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire au cours de leur durée de vie utile à des taux qui varient entre 2 % et 20 % par année.

Les remplacements d'équipement mineur sont passés en charge dans l'exercice où le remplacement a lieu. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations.

Le coût des rénovations des bâtiments de l'Hôpital qui augmentent de façon importante leur durée de vie utile et leur capacité est comptabilisé dans le coût des immobilisations connexes. Le coût des rénovations visant à adapter les bâtiments aux nouvelles conditions de fonctionnement ou à maintenir l'efficacité normale du fonctionnement est comptabilisé au fur et à mesure que la dépense est engagée.

L'équipement loué en fonction de modalités qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété à l'Hôpital est comptabilisé sous forme de « contrat de location-acquisition » et donc comptabilisé comme si un bien avait été acheté et qu'un passif était pris en charge. Tout autre équipement en location est comptabilisé sous forme de contrat de location-exploitation.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Avantages sociaux futurs

L'Hôpital comptabilise ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations de retraite constituées et des avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels). La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation remonte au 31 mars 2015, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 31 mars 2018.

Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne d'activité est de 8,5 ans.

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans l'exercice où la modification a été apportée.

L'Hôpital est membre du Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario, régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations reportées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées. Les cotisations au régime interentreprises à prestations déterminées sont passées en charge lorsqu'elles sont dues.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les autres instruments financiers sont ultérieurement inscrits au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait décidé de les comptabiliser à la juste valeur. L'hôpital n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

La dette à long terme est comptabilisée au coût.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils figurent dans les états financiers de la période où ils sont connus.

2. Emprunt à court terme

L'emprunt à court terme est constitué des éléments suivants :

	2016	2015
Emprunt à court terme	5 000 000 \$	5 000 000 \$

L'Hôpital dispose d'une facilité de crédit non renouvelable de 6 000 000 \$ auprès de ses créanciers, dont un montant de néant \$ avait été utilisé au 31 mars 2016 (néant \$ en 2015). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel. L'Hôpital dispose également d'une facilité de crédit à vue renouvelable de 5 000 000 \$ auprès de ses prêteurs, dont un montant de 5 000 000 \$ avait été utilisé au 31 mars 2016 (5 000 000 \$ en 2015). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel.

L'Hôpital possède aussi une marge de crédit renouvelable de 2 000 000 \$ dont la principale fonction consiste à financer l'acquisition d'équipement majeur; cette marge n'avait pas été utilisée à la fin de l'exercice.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

3. Débiteurs

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	2016	2015
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	5 131 975 \$	4 582 743 \$
Régime d'assurance-santé de l'Ontario	1 808 847	1 185 218
Autres	3 477 292	2 886 765
	10 418 114	8 654 726
Moins la provision pour créances douteuses	251 887	144 000
	10 166 227 \$	8 510 726 \$

Les sommes à recevoir du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée se rapportent à la retenue de 5 % de la Direction des immobilisations aux fins du projet de restructuration.

4. Trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie soumise à restrictions est constituée des éléments suivants :

	2016	2015
Trésorerie liée au fonds de dotation	209 010 \$	209 010 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

5. Immobilisations

a) Les immobilisations sont constituées des éléments suivants :

	Coût	Amortissement cumulé	2016 Valeur comptable nette	2015 Valeur comptable nette
Terrains	482 402 \$	– \$	482 402 \$	482 402 \$
Améliorations des terrains	607 147	548 850	58 297	45 544
Bâtiments	95 095 274	15 430 472	79 664 802	81 227 876
Équipement de service des bâtiments	40 828 762	7 247 407	33 581 355	35 607 866
Matériel et mobilier	50 259 648	36 862 639	13 397 009	16 623 895
Frais reportés	12 109 970	3 154 406	8 955 564	3 762 591
Immobilisations en cours	2 141 341	–	2 141 341	808 971
	201 524 544 \$	63 243 774 \$	138 280 770 \$	138 559 145 \$

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2015 se chiffraient respectivement à 192 165 575 \$ et à 53 606 430 \$.

b) Réaménagement des immobilisations

En 2003, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a demandé à l'Hôpital de commencer à planifier le regroupement de tous les services de soins actifs à l'emplacement de l'avenue McConnell. L'Hôpital a embauché des architectes et des planificateurs des soins de santé pour aider à la planification de l'agrandissement et de la rénovation de l'emplacement de l'avenue McConnell. Le financement de ce projet se compose de subventions d'investissement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, d'apports municipaux et d'initiatives de collecte de fonds dans la communauté locale.

Le 12 décembre 2008, l'Hôpital a été autorisé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à procéder au réaménagement de l'emplacement de l'avenue McConnell. Le coût d'investissement total est estimé à 113 000 000 \$, ce qui comprend un agrandissement de 95 000 pieds carrés, une superficie de 78 000 pieds carrés rénovée et dotée de nouvel équipement. Les travaux ont été achevés en grande partie en novembre 2014. L'achèvement substantiel a été réalisé en novembre 2014 et la réconciliation finale avec la Direction des immobilisations du ministère a commencé.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

5. Immobilisations (suite)

b) Réaménagement des immobilisations (suite)

En 2015, l'Hôpital a été approuvé par le Ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin de poursuivre le projet capital de construire un Centre communautaire pour la santé mentale et les addictions afin de consolider les services pour adultes et enfants dans un seul endroit. Le financement de ce projet est constitué de subventions d'immobilisations de la province de l'Ontario et d'initiatives de collecte de fonds locaux. L'achèvement prévu de ce projet est en octobre 2016.

6. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	2016	2015
Traitements et salaires	5 600 339 \$	4 816 139 \$
Vacances et heures accumulées	1 352 384	1 533 788
Passif au titre de l'équité salariale	25 377	493 370
Retenues aux fins des projets de construction	127 317	1 480 368
Crédoiteurs et charges à payer	6 678 969	8 149 317
	13 784 386 \$	16 472 982 \$

7. Avantages sociaux futurs

L'Hôpital offre à certains employés une assurance-vie ainsi qu'une assurance pour soins de santé et soins dentaires complémentaires. Une étude actuarielle indépendante des prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi a été entreprise. La dernière évaluation des avantages sociaux futurs a été effectuée le 31 mars 2016.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour estimer l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2016	2015
Taux d'actualisation	3,76 %	3,31 %
Taux de croissance des salaires	2,50 %	2,50 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Augmentation des prestations dentaires	2,50 %	2,50 %
Augmentation des prestations santé	4,00 %	4,00 %

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

7. Avantages sociaux futurs (suite)

La continuité de l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2016	2015
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	5 857 767 \$	5 107 783 \$
Coût des services rendus au cours de la période	311 526	287 303
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	194 083	201 987
Prestations versées	(237 879)	(249 233)
Perte actuarielle	(434 162)	509 927
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	5 691 335 \$	5 857 767 \$

Le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du passif au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2016	2015
Obligation au titre des prestations constituées	5 691 335 \$	5 857 767 \$
Pertes (gains) actuariels non amorties	93 630	(383 636)
Passif au titre des prestations constituées	5 784 965	5 474 131
Moins la tranche à court terme de l'obligation au titre des prestations constituées	548 713	472 451
Tranche à long terme du passif au titre des avantages sociaux futurs	5 236 252	5 001 680
Ajouter : Employés avec droits acquis de l'ALREO	88 310	88 310
	5 324 562 \$	5 089 990 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

8. Dette à long terme

	2016	2015
Emprunt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 3,3 % payable en versements mensuels de 4 737 \$ (principal et intérêt), exigible le 11 janvier 2016	– \$	51 235 \$
Emprunt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 2,1 %, payable en versements mensuels de 84 000 \$, (principal et intérêt), exigible le 25 septembre 2023	5 050 000	–
Emprunt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 2,66 %, payable en versements mensuels de 11 000 \$, (principal et intérêt), exigible le 18 décembre 2041	885 000	–
	5 935 000	51 235
Moins la tranche à court terme	533 000	51 235
	5 402 000 \$	– \$

L'Hôpital a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. Le swap vient à échéance en même temps que les emprunts.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt au 31 mars 2016, établie à 191 937 \$, est dans une position nette défavorable et est comptabilisée dans l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur du swap a eu pour effet de réduire d'un montant de 191 937 \$ le compte des gains et pertes cumulés de réévaluation pour l'exercice considéré.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt a été déterminée selon le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fonde sur les cotations des courtiers. Le caractère raisonnable de ces cotations est vérifié par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les conditions et l'échéance de chaque contrat, et par l'utilisation des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour un instrument similaire.

Les remboursements de capital à effectuer au cours des cinq prochaines années relativement à la dette long terme s'établissent comme suit :

2017	533 000 \$
2018	1 150 000
2019	1 176 000
2020	1 200 000
2021	1 228 000

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

9. Apports reportés

Les apports de capital reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction inutilisée et non amortie des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports de capital est comptabilisé en produit dans l'état des résultats.

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	125 676 891 \$	126 283 741 \$
Dons et subventions supplémentaires reçus	1 357 024	6 245 584
Intérêts gagnés sur les apports inutilisés	3 676	57 209
Moins montants amortis par imputation aux produits de l'exercice	(7 250 957)	(6 909 643)
Solde à la fin de l'exercice	119 786 634 \$	125 676 891 \$

Le solde des apports de capital reportés comprend ce qui suit :

	2016	2015
Apports de capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'actifs	119 610 257 \$	124 000 925 \$
Apports inutilisés	176 377	1 675 966
	119 786 634 \$	125 676 891 \$

10. Investissements en immobilisations

a) Les investissements en immobilisations sont comptabilisés de la façon suivante :

	2016	2015
Immobilisations	138 280 770 \$	138 559 145 \$
Sommes financées par :		
Apports reportés afférents aux immobilisations	(119 610 257)	(124 000 925)
Dette à long terme	(5 935 000)	(51 235)
	12 735 513 \$	14 506 985 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

10. Investissements en immobilisations (suite)

- b) La variation des investissements nets en immobilisations est comptabilisée de la façon suivante :

	2016	2015
Insuffisance des produits sur les charges :		
Amortissement des apports reportés	7 250 958 \$	6 909 643 \$
Amortissement des immobilisations	(9 637 221)	(9 509 622)
	(2 386 263)\$	(2 599 979)\$
	2016	2015
Variation nette des investissements en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations	9 358 845 \$	14 820 880 \$
Sommes financées par apports reportés	(2 860 289)	(12 942 393)
Remboursement de la dette à long terme	51 235	429 221
Sommes financées par la dette à long terme	(5 935 000)	–
	614 791 \$	2 307 708 \$

11. Actif net soumis à restrictions

L'actif net du fonds de dotation fait l'objet de restrictions d'origine externe selon lesquelles l'Hôpital doit conserver l'intégralité du capital. L'Hôpital a utilisé un revenu de placement sur l'actif de 2 187 \$ pour couvrir des dépenses qu'il avait engagées.

12. Engagements et éventualités

- a) La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires en cours ou possibles à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2016, la direction estime que l'Hôpital a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate. Advenant qu'une réclamation serait accueillie, la direction ne croit pas que celle-ci aurait une incidence importante sur la situation financière de l'Hôpital.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

12. Engagements et éventualités (suite)

- b) Le 1^{er} juillet 1987, un groupe d'organismes de santé (les « souscripteurs ») a créé le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré à titre d'assurance mutualité en vertu de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario, laquelle autorise des personnes à échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'une couverture d'assurance-responsabilité aux organismes de santé de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les souscripteurs versent une prime annuelle qui est fixée par calcul actuariel. Ces primes font l'objet d'une évaluation dans le cas de pertes supérieures à la prime que le groupe de souscripteurs pourrait connaître, le cas échéant, pour les années où ils sont souscripteurs. Aucune évaluation de la sorte n'avait été effectuée en date du 31 mars 2016.

Depuis sa création en 1987, le HIROC a accumulé un excédent non affecté représentant le total des primes versées par tous les souscripteurs, plus le revenu de placement, moins l'obligation au titre des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement. Chaque souscripteur dont les primes versées plus le revenu de placement excèdent son obligation envers l'attribution des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement, pourrait être fondé à recevoir la répartition de sa part de l'excédent non affecté au moment où une telle répartition sera annoncée par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution de la sorte n'avait été annoncée par le HIROC en date du 31 mars 2016.

- c) Fonds de roulement

L'Hôpital s'est vu accorder une aide ponctuelle pouvant atteindre 25 420 500 \$, qui lui sera versée par tranche annuelle de 8 473 500 \$ à compter de 2012. Cette aide a pour but de remédier au déficit du fonds de roulement de l'Hôpital. Pour pouvoir conserver les fonds, l'Hôpital doit prévoir un équilibre budgétaire annuel et chercher à ramener le déficit à zéro d'ici au 31 mars 2023.

- d) Marché avec Cerner (Projet « FHIT »)

L'Hôpital a conclu un marché avec Cerner en septembre 2014 en vue de mettre en œuvre un dossier de santé électronique (DSE) dans les 18 prochains mois. La valeur totale du marché est de 10,88 M\$ pour l'obtention des licences et la mise en œuvre du projet. Une fois la phase de la mise en œuvre achevée, les coûts annuels d'exploitation pour l'hébergement à distance, la gestion des demandes et l'entretien se chiffrent à 1,366 M \$. Le projet a bien progressé et est dans sa phase finale. Le dossier de santé électronique devrait devenir actif en octobre 2016.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

13. Charges de retraite

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 4 633 743 \$ (4 544 685 \$ en 2015) et il figure à l'état des résultats.

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, faites en collaboration avec ses actuaires, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. Le rapport annuel de 2013 indique que le régime est pleinement capitalisé à 114 %.

14. Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2016	2015
Diminution (augmentation) de l'actif à court terme		
Débiteurs	(1 655 501)\$	(2 448 848)\$
Stocks	(29 659)	94 945
Charges payées d'avance	40 372	50 232
Augmentation (diminution) du passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	(2 688 596)	(7 432 688)
Produits reportés	(367 914)	724 562
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	(4 701 298)\$	(9 011 797)\$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

15. Entités apparentées

a) Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall

L'Hôpital a un intérêt financier dans la Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall (la « Fondation »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci.

La Fondation est constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son mandat consiste à amasser des fonds pour financer les programmes de l'Hôpital, l'achat d'équipement médical et l'agrandissement et la rénovation de l'édifice, afin d'améliorer la qualité des soins de santé prodigués à la communauté.

Les actifs nets et le résultat des activités de la Fondation ne sont pas inclus dans les états de l'Hôpital.

Les opérations entre personnes morales apparentées qui ne sont pas présentées séparément dans les états financiers comprennent la somme de 600 000 \$ (680 000 \$ en 2015) que la Fondation a versée à l'Hôpital. Cette somme est comptabilisée comme apport reporté et servira à l'achat prévu d'équipement pour l'Hôpital.

b) Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall

Les actifs nets et le résultat des activités des Auxiliaires ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital.

L'Hôpital a un intérêt financier dans les Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall du fait qu'il maintient des ressources que les Auxiliaires utilisent pour produire des revenus.

c) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital a un intérêt financier dans l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci. Les actifs nets et le résultat des activités de l'ALREO ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital. Des services au montant de 5 817 961 \$ (5 627 726 \$ en 2015) ont été achetés auprès de l'ALREO et sont inclus dans les autres fournitures et charges de l'état des résultats. Les dépenses engagées par l'Hôpital en salaires et en fournitures, dont le montant s'élève à 335 273 \$ (404 594 \$ en 2015), découlant des essais en laboratoire sont entièrement recouvrables auprès de l'ALREO; une partie de ce montant à hauteur de 16 922 \$ (20 988 \$ en 2015) est incluse dans les débiteurs au 31 mars 2016.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Hôpital est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs et à la trésorerie.

L'Hôpital évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de l'Hôpital au 31 mars 2016 s'élève à la valeur comptable de ces actifs.

La valeur comptable des débiteurs est comptabilisée dans la provision pour créances douteuses. Les pertes de valeur connexes, s'il y a lieu, sont constatées dans l'état des résultats. Les recouvrements subséquents aux pertes de valeur de débiteurs sont crédités dans l'état des résultats. Le solde de la provision pour créances douteuses s'élève à 251 887 \$ au 31 mars 2016 (144 001 \$ en 2015).

Au 31 mars 2016, une somme de néant \$ (96 748 \$ en 2015) des débiteurs de clients est en souffrance sans pour autant être considérée douteuse.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2015.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'hôpital ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Hôpital gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Il prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créditeurs et charges à payer sont généralement remboursables dans les 60 jours suivant la date de réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2015.

c) Risque de marché

Le risque de marché se définit comme étant le risque que des variations des prix du marché, notamment les taux de change et les taux d'intérêt, puissent affecter les revenus de l'Hôpital ou la valeur de ses instruments financiers. La gestion du risque de marché a pour but de contrôler l'exposition à ce risque afin qu'elle se situe à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du capital investi.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque d'intérêt désigne le risque lié à la fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent l'Hôpital à un risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie. L'Hôpital est exposé à ce risque du fait de la détention d'emprunts à terme et de swaps de taux d'intérêts.

L'Hôpital atténue ce risque au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) qui permettent d'échanger le taux variable inhérent aux emprunts contre un taux fixe (cf. note 8). Par conséquent, les variations des taux d'intérêt du marché ne devraient pas avoir d'incidence sur les opérations et les flux de trésorerie futurs liés aux emprunts à terme.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2015.

17. Programme d'éducation en matière de diabète

Le produit Soins aux patients – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée comprend un montant de 372 838 \$ (372 838 \$ en 2015) consacré au financement du programme d'éducation en matière de diabète, qui était auparavant comptabilisé dans le produit Autres programmes – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les dépenses engagées pour ce programme ont totalisé 372 936 \$ (392 845 \$ en 2015), y compris des montants de 350 565 \$ (376,592 \$ en 2015) en salaires et de 22 371 \$ (16 253 \$ en 2015) en fournitures et articles divers. Le déficit de programme de 98 \$ (20 007 \$ en 2015) a été comblé à même le financement de base de l'Hôpital.